Image not found or type unknown

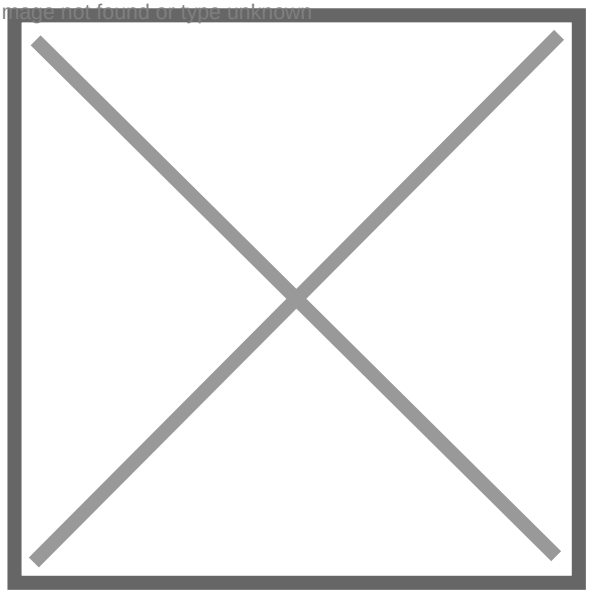

Acheter un bien en cours de divorce

Par **puca**, le **12/10/2016** à **18:01**

Bonjour,

Comment peut-on acheter un bien lorsqu'on est en instance de divorce?

J'ai une nouvelle compagne avec laquelle j'aimerais acheter un bien.

La banque ne veut pas lui faire de prêt pour notre projet commun car je ne suis pas divorcé.

Puis-je lui donner mon apport personnel afin qu'elle achète le bien seule à son nom ?

Merci

Par **amajuris**, le **12/10/2016** à **18:16**

bonjour,
je vous conseille d'attendre la fin du divorce.
en principe, votre apport personnel fait toujours partie de la communauté.
imaginez, vous donnez l'argent à votre concubine, elle achète le bien à son seule nom, vous séparez, elle garde son bien et vous met dehors et vous ne pourrez rien dire.
quand on achète un bien en indivision, il est conseillé que le titre de propriété reflète son financement.
salutations

Par **Visiteur**, le **12/10/2016** à **22:24**

Bsr,
Oui, prenez un peu de temps puis constituez une sci entre votre amie et vous ou achetez en indivision si vous préférez.
Vous pourrez ensuite établir des donations croisées de l'usufruit de vos parts respectives, afin de gous protéger en cas de disparition de l'un ou de l'autre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés